

UMAN | UNION DES
MANAGEUSES ET
MANAGERS
DE LA MUSIQUE

CHARTRE ÉTHIQUE

En tant que manageuses et managers d'artistes, nous sommes conscient.e.s de notre rôle dans l'industrie musicale en tant que lien essentiel entre les artistes et les divers partenaires de la filière (maisons de disques, éditeur.rice.s, producteur.rice.s de spectacles, etc.).

Notre engagement constant est de défendre les intérêts des artistes que nous représentons.

TRANSPARENCE, INTÉGRITÉ ET PROBITÉ

- **Transparence** : Nous agissons avec une transparence totale envers les artistes que nous représentons, partageant toutes les propositions reçues les concernant.
- **Intégrité** : Nous négocions en étroite concertation avec les artistes pour optimiser leurs conditions dans leurs divers projets artistiques, juridiques et économiques.
- **Probité** : Nous informons les artistes des démarches entreprises en leur nom et leur expliquons en détail chaque contrat avant signature, afin qu'ils comprennent pleinement les conséquences et engagements impliqués. Le cas échéant, nous les accompagnons afin qu'ils soient conseillés par des conseils spécialisés indépendants.
- **Transparence Financière** : Nous fournissons des rapports financiers détaillés et compréhensibles aux artistes, incluant toutes les sources de revenus et les dépenses liées à leur carrière.

GESTION DE CARRIÈRE

Nos actions visent en priorité la gestion de la carrière des artistes conformément aux objectifs qu'ils nous ont assignés ou définis ensemble.

- **Intérêt prioritaire** : Nous nous abstenons de placer nos intérêts personnels avant ceux des artistes.
- **Droits des artistes** : Nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits des artistes, y compris leurs droits de propriété intellectuelle, et à les défendre contre toute exploitation abusive.
- **Pédagogie** : Nous encourageons et soutenons les artistes dans l'acquisition de connaissances pour une gestion saine de leurs revenus.

BIEN-ÊTRE DES ARTISTES

Nous nous engageons à promouvoir le bien-être des artistes, en veillant à leur santé mentale et physique, et en respectant leur rythme de travail.

LOYAUTÉ

- **Évitement des conflits d'intérêts** : Nous évitons toute collusion avec les acteurs.rices de la filière musicale au détriment des artistes. Nous nous engageons uniquement envers les artistes que nous représentons, en évitant tout conflit d'intérêts qui pourrait compromettre notre capacité à défendre leurs intérêts.

RESPONSABILITÉ ET REPRÉSENTATION

- **Conscients de notre rôle en tant que voix et image des artistes**, nous nous engageons à adopter un comportement et une communication alignés avec leurs valeurs et les bonnes mœurs.
- **Respect des partenaires** : Nous agissons de manière respectueuse envers nos interlocuteurs et partenaires, et nous nous abstenons de relayer des propos haineux, discriminatoires, diffamatoires ou nuisibles.
- **Diversité et inclusion** : Nous nous engageons à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de l'industrie musicale en luttant contre toute forme de discrimination.
- **Responsabilité environnementale** : Nous nous efforçons de réduire l'empreinte écologique de nos activités en adoptant des pratiques durables et en encourageant nos partenaires à faire de même.

RESPECT DES CONSŒURS ET CONFRÈRES

- Éthique professionnelle : Nous nous interdisons de solliciter des artistes déjà représenté.e.s par un.e autre manager.euse et nous nous abstenons de dénigrer le travail de nos consœurs et confrères auprès des artistes.

CONFIDENTIALITÉ

- Protection des informations : Nous observons une stricte confidentialité concernant les informations professionnelles et personnelles des artistes que nous représentons.

GESTION DES MULTIPLES RÔLES

Nous reconnaissons que, dans certains cas, il puisse être avantageux voire nécessaire pour l'artiste que la manageuse / le manager assume également des rôles tels que producteur.rice phonographique ou éditeur.rice. Nous nous engageons à agir avec une transparence totale et à obtenir le consentement éclairé de l'artiste avant de cumuler ces rôles. Nous évaluons et déclarons tout conflit d'intérêt potentiel, prenant les mesures nécessaires pour le gérer de manière éthique.

Pour garantir des décisions éclairées, nous encourageons les artistes à consulter des conseiller.ère.s indépendant.e.s. Notre engagement envers l'éthique et l'intérêt prioritaire de l'artiste demeure au cœur de toutes nos actions.

CONSEIL JURIDIQUE INDÉPENDANT

- Conseil indépendant : Lorsque l'interprétation des documents juridiques dépasse le cadre de nos compétences, nous recommandons aux artistes de consulter un conseil juridique indépendant pour s'assurer qu'ils comprennent pleinement les implications de chaque contrat avant de le signer.

ENGAGEMENT ADDITIONNEL

Nous nous engageons à rester informés.ées et au fait des évolutions de l'industrie musicale et des meilleures pratiques.

Cette charte reflète notre engagement à maintenir les plus hauts standards éthiques dans l'exercice de notre profession, assurant ainsi une relation de confiance et de respect mutuel avec les artistes que nous représentons.